

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 10 février 2021**

---

Communication n° 05/02.2021

Objet: cimetière – désaffectation et révision du règlement communal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous informe qu'une désaffectation partielle du cimetière aura lieu dans le courant du premier trimestre 2022. Prévue initialement pour cette année, notre Autorité a préféré différer ces travaux afin de pouvoir prévenir un maximum de familles par divers moyens, la place disponible étant encore suffisante. Aussi, une annonce sera faite prochainement dans la Feuille des Avis Officiels, ainsi que dans la presse locale, sur notre site internet et aux piliers publics. Par ailleurs et dans la mesure du possible, les familles s'étant annoncées auprès de notre administration seront contactées par le biais d'un courrier.

Les tombes concernées par cette désaffectation sont :

- Pour les tombes d'inhumation, cela touche les cinq premières lignes, à droite en entrant dans le cimetière (93 tombes de 1977 à 1984).
- Pour les tombes cinéraires, ce sont les quatre premières lignes au bas de l'Eglise romane qui sont concernées, ainsi que quelques tombes éparses le long du mur, à gauche en entrant dans le cimetière (32 tombes de 1982 à 1995).

Les personnes souhaitant des informations à ce sujet peuvent s'adresser au Service administratif.

Il est relevé qu'un second Jardin du Souvenir sera construit dans le courant de l'année, l'actuel arrivant au terme de sa pleine capacité.

Par ailleurs, une révision du règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière est en cours. Ce dernier date de 1992 et il doit être adapté à notre époque.

La Municipalité

Saint-Prex, le 10 février 2021/EG – 601.03.01

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83*